ISSN: 1824-7482

Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Odile Leclercq

Le traitement lexicographique de l’opposition entre les mots et les termes au 17ème siècle et son rôle dans l’élaboration d’une langue commune

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell’Università di Genova

Pour citer cet article :

Odile Leclercq, *Le traitement lexicographique de l’opposition entre les mots et les termes au 17ème siècle et son rôle dans l’élaboration d’une langue commune*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 08/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=120

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Univerità di Genova)

http://www.farum.it/publifarum/

http://www.farum.it

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezine_articles.php?art_id=120

Document généré automatiquement le 08/05/2024.

Le traitement lexicographique de l’opposition entre les mots et les termes au 17ème siècle et son rôle dans l’élaboration d’une langue commune

Odile Leclercq

L’opposition entre les mots et les termes au 17ème siècle, ou « mots communs » et « termes des arts et des sciences », pour reprendre les syntagmes dénominatifs employés par les académiciens dans la préface de leur dictionnaire est une question non seulement très discutée à l’époque, comme en témoigne la querelle restée célèbre entre l’Académie et Antoine Furetière1, mais aussi une question particulièrement importante pour l’histoire des premiers traitements monolingues du lexique, qui n’a souvent été abordée que pour opposer les deux dictionnaires du français qui paraissent à la fin du siècle, la sécheresse de la nomenclature académique à la richesse du *Dictionnaire Universel*. Elle peut peut-être être interrogée sous un angle un peu différent, en partant tout d’abord du constat que la distinction entre les mots et les termes, avant de devenir une lacune, est fondatrice du projet du *Dictionnaire de l’Académie* (1694), qui choisit de consacrer sa nomenclature uniquement aux « mots communs de la langue »:

> L’Académie a jugé qu’elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entierement hors d’usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours. Elle s’est retranchée à la Langue Commune, telle qu’elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poëtes l’employent ; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse & à l’Elégance du discours. (*Préface* au Dictionnaire de l’Académie 1694)

La notion de « langue commune » qu’élabore l’Académie au 17ème siècle, langue « telle qu’elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens », se construit donc aussi, et finalement peut-être surtout, à partir de ce qu’elle n’est pas.2
On pourrait préciser que l’on retrouve cette partition opérée au sein du lexique et cette mise à l’écart des termes techniques dans la plupart des premiers dictionnaires monolingues « institutionnels » en Europe. En Italie notamment, la première édition du *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, qui paraît en 1612, exclut lui aussi les termes des arts et des sciences et en Angleterre, John Evelyn, premier secrétaire de la *Royal Society* fondée en 1664, pense à la création d’ « un lexique, ou recensement, de tous les mots purs de la langue anglaise » (COWIE 1998: 418), en mettant à part les vocabulaires techniques et régionaux. En France, en outre, la séparation des mots et des termes se double concrètement de la réalisation de deux outils linguistiques distincts, puisque, parallèlement au *Dictionnaire de l’Académie*3, est rédigé le *Dictionnaire des Arts & des Sciences*4 de Thomas Corneille, lui-même académicien (les deux ouvrages paraîtront la même année).

Ce parti pris concernant la nomenclature du dictionnaire a souvent été interprété comme une marque de purisme et comme reflet du siècle du bon usage. Selon Ferdinand Brunot, c’est Malherbe qui commence à « expulser du Lexique les mots techniques des sciences, particulièrement ceux des sciences naturelles et médicales, qui avaient le défaut d’être "sales" » (BRUNOT 1966-1979: 189). Or, ce type de commentaire a peut-être tendance à réduire le problème. On ne voit en effet dans ce partage entre les « mots » et les « termes » qu’une volonté d’épuration de la langue caractéristique du siècle classique, en opposant ce dernier à un 16ème siècle qui visait l’enrichissement de la langue. En outre, cette vision des choses présente l’inconvénient de faire des catégories de « langue commune » et de vocabulaire spécialisé des objets « déjà là »*a priori* et nettement délimités alors que leur découpage s’inscrit au contraire dans un contexte historique particulier. Enfin, ce que nous tenterons de montrer, ce point de vue n’interroge pas la question des pratiques définitoires.

1. Une frontière moins solide qu’il n’y paraît

La dichotomie mot/terme a une histoire. Selon Bernard Quemada, ce n’est qu’au 17ème siècle que les lexicographes prennent l’habitude de doter le terme d’une indication faisant référence au domaine spécial dont il relève (QUEMADA 1968: 305), instaurant la notion de « langues thématiques ». Certes, les lexiques spécialisés sont anciens mais sans pour autant exister par opposition à « une langue commune » et sans que le découpage repose sur des critères spécifiquement linguistiques. Il est évidemment bien plus facile de délimiter *a priori* un vocabulaire de spécialité, que de délimiter *a priori* ce que l’on considère

comme appartenant à la « langue commune ». Dans le *Dictionnaire françois-latin* de Robert Estienne et le *Thresor de la langue françoyse* de Jean Nicot, le marquage est aléatoire et, si l'édition de 1549 du *Dictionnaire françois-latin* comporte un lexique contenant « Aucuns mots & manieres de parler appartenans à la Venerie », celui-ci sera, dans un mouvement inverse à celui qui nous préoccupe dans le cas de l'Académie, intégré en 1573 à la nomenclature générale.

De prime abord, la distinction semble claire pour l'Académie, qui en fait, comme on l'a vu, un de ses principes directeurs dans la préface, et qui s'en sert pour condamner l'entreprise lexicographique d'A. Furetière. Le privilège de l'Académie ne vaut en effet que pour les « mots communs » de la langue. Pour ce dernier en revanche, l'attaque « ne tient pas » car la dichotomie est sans fondement. Il y revient à de très nombreuses reprises dans ses *Factums*. Dans le premier, par exemple, on peut lire que:

> Les termes des Arts & des Sciences sont tellement engagez avec les mots communs de la Langue, qu'il n'est pas plus aisé de les separer que les eaux de deux rivières a quelque distance de leur confluent. (FURETIERE 1685: 19)

Toutefois, l'Académie même, ainsi que T. Corneille, relativisent la division et reconnaissent que certains mots peuvent être « mots communs » et termes. On peut lire en effet ces propos dans la *Préface* du DA:

> L'Académie en banissant de son Dictionnaire les termes des Arts & des Sciences, n'a pas creu devoir estendre cette exclusion jusques sur ceux qui sont devenus fort communs, ou qui ayant passé dans le discours ordinaire, ont formé des façons de parler figurées ; comme celles-cy, *Je luy ay porté une botte franche*. *Ce jeune homme a pris l'Essor*, qui sont façons de parler tirées, l'une de l'Art de l'Escrime, l'autre de la Fauconnerie. On a usé de mesme à l'esgard des autres Arts & de quelques expressions tant du style Dogmatique, que de la Pratique du Palais ou des Finances, parce qu'elles entrent quelquefois dans la conversation.

Tandis que T. Corneille écrit dans la préface du DAS:

> Quand on a parlé de mots qui appartiennent à l'Anatomie, comme *Cœur*, *Cerveau*, & autres semblables, ou qu'il a esté question de quelques termes qui ont leur principale signification dans l'usage commun de la Langue, comme *Buisson*, *Noyau*, *Ouye*, on s'est servi des definitions de l'Académie, sans y ajouster aucun exemple, pour en donner une premiere notion, & afin de faire connoistre qu'elles sont tirées du Dictionnaire de l'Académie, aux sentimens de laquelle on s'attache entierement, on les a fait imprimer en caractère Italique avec ces lettres capitale, Acad. Fr.

La « porosité » de la frontière mots/termes apparaît donc double: l'Académie évoque un trajet qui va des termes techniques vers la langue commune tandis que T. Corneille mentionne plutôt les termes techniques qui « ont leur principale signification dans l'usage commun de la Langue » c'est-à-dire qui sont au départ des mots du langage commun et dont le sens s'est ensuite spécialisé. Dans ce cas, la « double face » du mot est matérialisée dans le DAS par la typographie et la juxtaposition de deux énoncés définitoires, l'un en italiques, qui est un discours cité, celui du dictionnaire de langue, et l'autre qui relève du discours encyclopédique. Corneille recourt à cette procédure dans trois cas:

(i) le mot est courant : une définition du DA énonce la « signification commune », puis T. Corneille ajoute un emploi spécialisé:

> Chapelle : *Petit édifice consacré à Dieu*. Acad. Fr.
>
> Chapelle. Terme de Chymie. Instrument qui sert à distiller, & qui est le couvercle de l'alembic.

Dans ce cas, le mot traité est réintroduit en minuscules en sous-entrée.

(ii) le mot est courant, mais peut donner lieu à une description scientifique ou technique de la chose qu'il désigne. C'est l'exemple de *Cœur*, donné par T. Corneille lui-même dans la citation ci-dessus.

(iii) il arrive également que le DAS reprenne une définition du DA pour un mot qui pourrait être rangé à l'intérieur d'un domaine de spécialité ; suit alors un sens second, qui n'est pas marqué typographiquement comme en (i):

> Chanterelle : *La corde d'un lut, d'un violon, & autres semblables instruments, qui est la plus déliée, & qui ale son le plus clair.*Acad. Fr.
>
> On appelle aussi *Chanterelle*, l'Oiseau que l'Oiseleur met dans une cage pour servir d'appeau aux autres qu'il veut attirer dans les pieges qu'on leur a tendus. (…)

Le va-et-vient entre mot et terme semble donc se compliquer encore davantage, dans la mesure où certains termes ont d'abord leur place dans le DA. Mais l'académie donne elle-même à cette situation un élément d'explication dans la préface de son dictionnaire, qui entérine le fait que la frontière séparant les mots communs des termes techniques n'est pas si étanche qu'il pouvait le sembler dans un premier temps et que les notions de langue commune et de lexique thématique ne s'excluent pas nécessairement. Pour les académiciens en effet, comme cela apparaît dans l'extrait déjà cité, le critère décisif qui permet d'opérer le partage n'est pas la technicité du terme, mais plutôt son occurrence, son usage dans le discours des honnêtes gens. La distinction mot/terme n'apparaît donc pas intrinsèque au signe. Mots et termes ne s'excluent pas en théorie et au préalable mais par choix ou par jugement: il s'agit de déterminer quand un mot entre « dans la conversation ». On retrouvera le même type d'argument, renversé en critique, dans l'*Enterrement du dictionnaire de l'Académie*, pamphlet virulent contre le DA attribué à un Sieur de Chastein, et autre texte abordant pendant cette période d'invention du dictionnaire monolingue la question de la définition et de la nomenclature du dictionnaire de langue: le critère qui consiste à se baser sur la circulation du mot parmi le discours des « honnestes gens » pour faire rentrer un mot dans la langue commune n'est pas solide:

> L'Academie dit qu'elle s'est retranchée à la langue commune, telle qu'elle est dans le commerce des honnêtes gens : il s'ensuit donc que les honnêtes gens doivent trouver dans le Dictionnaire les termes qui sont en usage & en commerce parmi eux. Or, il y a à la Cour, à la guerre, & dans le reste du Royaume, un million d'honnêtes gens, qui parlent de bermes de blindes, de bonnet à prêtre, & de mille autres choses concernant la guerre, qui ne sont pas dans le Dictionnaire. Donc, s'il est vray qu'elle se soit retranchée, comme il n'est que trop vray, il est faux que ce soit à la langue commune des honnêtes gens, puis qu'un million d'honnêtes gens parlent d'une infinité de choses qui ne sont pas dans le Dictionnaire. (CHASTEIN 1997: 247-248)

Si la distinction mot/terme ne repose donc pas sur des caractéristiques propres au signe, le critère de l'usage ne semble pas plus opératoire. L'examen du type de mots désignés par les lexicographes comme appartenant à un domaine de spécialité et présents dans le DA mériterait certainement une analyse à part entière et un examen approfondi prenant en compte des paramètres sociolinguistiques. Mais cet aspect de la question n'est pas à proprement parler l'objet de notre étude et nous voudrions plutôt nous pencher à présent sur le traitement définitoire des deux types de mots en question.

Dans la *Préface* au dictionnaire, les académiciens avancent en effet un autre critère de partage entre mots communs et termes, celui-ci d'ordre sémiotique:

> Elle a donné la Definition de tous les mots communs de la Langue dont les idées sont fort simples ; & cela est beaucoup plus mal-aisé que de definir les mots des Arts & des Sciences dont les idées sont fort composées ; Car il est bien plus

> aisé, par exemple, de definir le mot de *Telescope*, qui est *une Lunette à voir de loin*, que de definir le mot de *voir* ; Et l'on esprouve mesme en définissant ces termes des Arts & des Sciences, que la Definition est toujours plus claire que la chose definie ; au lieu qu'en definissant les termes communs, la chose definie est toujours plus claire que la Definition.

La distinction, là encore, est ambiguë, dans la mesure où le « terme » choisi en exemple par les auteurs de la préface, probable emprunt à l'italien, se trouve être également un mot composé: la « composition » des « idées » qui le caractérise n'est donc en réalité pas due à son statut de mot technique. Il n'en reste pas moins que les académiciens affirment ici l'existence d'une différence entre les mots communs et les termes des arts et des sciences qui concerne la façon dont ces deux types de mots peuvent ou doivent être traités ou définis.

2. Deux procédés définitoires

Une comparaison du DA et du DAS à partir des entrées rangées sous la lettre C (choisie arbitrairement) montre que le dictionnaire de la langue commune est loin d'exclure tous les termes traités dans le dictionnaire de T. Corneille. Si l'on se penche sur les définitions de mots présents dans les deux ouvrages, on s'aperçoit que plus qu'à écarter les termes pour ne garder que les mots communs, l'attitude de l'Académie vise davantage à construire le statut de « mot commun » pour les entrées qu'elle traite.

On peut tout d'abord remarquer que l'appartenance d'un mot à un domaine de spécialité est dans de nombreux cas tout simplement « effacé » dans le DA:

> (DA) Cingler : Quelques-uns escrivent, Singler. Naviger à pleine voiles.
>
> (DAS) Cingler : Terme de Marine. Faire route, conduire un vaisseau sur l'eau, aller ou courir à toutes voiles.
>
> (DA) Cataracte : Humeur amassée & endurcie devant la prunelle de l'oeil, qui obscurcit la veuë.
>
> (DAS) Cataracte : Terme de médecine. Altération de l'humeur cristaline de l'œil, qui ayant entierement perdu sa transparence, est devenu opaque, ou dans toute sa masse, ou du moins dans une partie de son épaisseur, en sorte qu'il se forme une taye ou petite peau sur la prunelle.

Dans d'autres cas, le domaine de spécialité, au lieu d'être indiqué explicitement par une marque métalinguistique extérieure à la définition, apparaît dans le contenu même de cette dernière, intégré à l'énoncé de la signification:

> (DA) Certification : Certaine sorte d'assurance par escrit que l'on donne ou que l'on reçoit **en matiere d'affaires**[5]**.**
>
> (DAS) Certification : Terme de Palais. Acte par lequel dix anciens Avocats ou Procureurs d'un Siege Royal certifient que les saisies & les criées d'un Decret esté faites avec toutes les formes & solemnitez que requierent la Coustume & l'Ordonnance.

La marque « terme de », employée dans le DAS, n'a pas seulement une fonction de classification thématique: elle est déjà pointage d'une production discursive particulière, qui a pour conséquence d'inscrire les définitions dans un lieu et dans un temps. Au marquage du domaine d'emploi correspond ainsi fréquemment:

i) une « historicisation » des emplois ou des significations:

(DA) Cardinal : Un des soixante-dix qui composent le sacré College, qui ont voix active & passive dans l'eslection du Pape, & du nombre desquels le Pape est ordinairement eslu.

(DAS) Cardinal : Nom **qu'on a donné** à ceux qui sont comme les coadjuteurs & les conseillers du Pape.

L'inscription du N-entrée dans un espace-temps est ici bien sûr rendue explicite par l'utilisation du passé composé pour le verbe *donner* et s'accompagne du choix d'une paraphrase définitoire reposant sur un acte de dénomination, propre au discours encyclopédique et conférant au N-entrée, terme, le statut de N-*name*. Les définitions dans le DAS sont très souvent introduites par des formules telles que « nom que l'on donne à » ou « terme dont on se sert pour », ce qui n'est pas le cas dans le *Dictionnaire Universel* d'A. Furetière. Cette particularité montre que si la définition vise l'accession à la connaissance de la chose, la description de la chose n'est jamais présentée comme indépendante d'un acte de nomination, ce qui apparaîtra moins nettement dans la tradition encyclopédique ultérieure.

Cette « historicisation » est également et d'une toute autre façon présente lorsque l'auteur du DAS a recours à l'étymologie, dont on sait qu'elle est totalement absente du DA:

(DA) Cartouche: Sorte d'ornement de sculpture ou de peinture qui represente un rouleau de carte coupée & tortillée.

(DAS) Cartouche: Ornement de Sculpture en façon de table avec des enroulements. Ce mot vient de *Charta*, à cause que les Cartouches representent des rouleaux de cartes coupées & tortillées.

La mention de l'étymon *charta* permet au DAS à la fois d'apporter une précision à la définition du mot français et de justifier le nom de la chose, alors que cet ajout fait partie dans le DA de l'énoncé de la signification du mot. Le DAS a fréquemment recours à l'étymologie, ainsi qu'aux correspondants du mot français dans les autres langues romanes, dans une démarche qui n'est pas sans rappeler celle du *Thresor de la la langue françoise* de Jean Nicot (1606). La prise en compte de l'étymologie peut infléchir la description de la chose, comme dans l'exemple ci-dessous, où T. Corneille, faisant remonter *chape* à *cappa*, précise que la « robe » avait un « chaperon »:

(DAS) Chape : Vieux mot, qui a signifié une robe, d'où est venu *Chapeau* & *Chaperon*, à cause que cette robe avoit un chaperon pour mettre la teste.

De ce fait également, *chape* entre en relation avec *chapeau* et *chaperon*, tandis que les académiciens, ne prenant pas en compte l'étymologie, ne regroupent pas les trois termes dans la nomenclature de leur dictionnaire (on sait que le regroupement morphologique des entrées, abandonné dès la seconde édition, est un des parti pris original de la première édition du DA en faveur d'une approche rigoureusement synchronique du lexique). Le fait que la « chape » couvrait la tête est également absent de la définition donnée par les académiciens:

(DA) Chape : Sorte de long, grand & ample manteau qui va jusqu'aux talons.

Cet effacement de l'histoire dans le DA, particulièrement visible dans l'absence totale d'étymologie et qui influe sur le contenu de la définition, est donc également présent dans le classement des entrées par familles morphologiques. Sans analyser

précisément ici les critères régissant cette organisation, on soulignera qu'elle est soumise à un point de vue synchronique strict (*construire* et *destruire*, par exemple, seront considérés comme indépendants l'un de l'autre, ne pouvant être rangés sous un même « Chef de famille » français). La fonction du regroupement morphologique a une fonction bien précise : afficher la créativité de la langue française. Or, il est intéressant de constater que l'exposition des principes de ce classement dans la préface du DA donne lieu à l'unique occurrence dans ce texte du mot *histoire*, qui constitue, en quelque sorte, un renversement logique:

> Dans cet arrangement de Mots, on a observé de mettre les Derivez avant les Composez, & de faire imprimer en gros Caracteres les mots Primitifs comme les Chefs de famille de tous ceux qui en dependent, ce qui fait qu'on ne tombe gueres sur un de ces mots Primitifs qu'on ne soit tenté d'en lire toute la suite, parce qu'on voit s'il faut ainsi dire l'Histoire du mot, & qu'on en remarque la Naissance & le Progrez; & c'est ce qui rend cette lecture plus agreable que celle des autres Dictionnaires qui n'ont point suivi l'ordre des Racines.

Par un acte normatif fort, qui va contre l'histoire de la langue, la langue française constitue dans le DA sa propre origine: le premier dictionnaire de la langue construit ainsi la synchronie et permet l'énoncé de la *signification*.

ii) une spatialisation des dénominations

> (DA) Caraque : Espece de grand Vaisseau. *Caraque des Indes*.
>
> (DAS) Caraque : Nom que **les Portugais** donnent aux Vaisseaux qu'ils envoyent au Bresil & aux Indes Orientales.

La formule « nom que les Portugais donnent aux » qui introduit la définition métalinguistique rend visible, comme nous l'avons vu précédemment, l'acte de dénomination qui vient s'intercaler entre le mot et la paraphrase définitoire, spécifie celui-ci en l'imputant à un certain groupe de locuteurs, et a pour effet de normaliser, non pas le lien entre le mot et une signification, mais entre le mot et un objet du monde. On notera que le lien entre la « caraque » et les Indes est également normalisé dans le DA, mais sur un plan linguistique et discursif par le biais d'une collocation, « Caraque des Indes », la collocation pouvant être considérée, on le sait, comme un type d'unité « déjà codé à un faible niveau » (REY-DEBOVE 1998: 248).

Enfin, les citations sont dans le DAS un autre « lieu » d'ancrage pour le sens. Elles y sont également nombreuses, alors que leur absence constitue, comme le refus de l'étymologie, un des choix originaux de l'Académie:

> (DAS) Cabasser : Vieux mot que Suidas a employé, pour dire, Celuy qui trompe par ses finesses :
>
> Journellement chacun son cas pourchasse,
> Noises y sont, on y trompe & cabasse.

Les types d'énoncés définitoires présents dans le DAS et dont nous venons d'examiner quelques exemples exhibent, par l'explicitation d'une production discursive pouvant se faire de diverses façons, la « construction » de la relation que le signe entretient avec un segment de la réalité, ce qui « relativise », d'une certaine façon ce lien en l'ancrant dans une certaine temporalité, en lui attribuant une origine, en pointant ceux qui en usent au moyen de la citation. La relation instituée entre un mot et sa définition ne préexiste pas à un emploi montré. De ce point de vue, l'acte de définition opéré dansle dictionnaire de l'Académie est tout à fait opposé: la relation de signification entre un mot et sa définition, contrairement à la relation de dénomination entre un terme et ce qu'il désigne est toujours présentée comme « déjà-là ». La signification des « mots communs », dont les idées sont « simples », s'impose d'elle-même. La définition, dans le dictionnaire de langue, est présentée dans un idéal d'atemporalité (pas d'origine assignée à la signification, ni par un acte discursif, ni par une généalogie du sens) et de «

non-lieu » (pas de citation). La signification se présente sous le mode de l'évidence.

Deux nouveaux types de traitement des mots dans un cadre monolingue sont donc élaborés au cours du 17ème siècle, dans deux nouveaux outils linguistiques, leur partition étant *a priori* justifiée par la division du lexique français en « mots communs » et en « termes des arts et des sciences ». Nous avons pu pourtant constater qu'il est difficile, à partir des textes de l'époque abordant cette question, d'établir des critères clairs, et des critères intrinsèques au signe ou relatifs à son emploi, présidant à la distinction mot/terme (on peut également signaler qu'aujourd'hui l'existence de langues de spécialité est remise en cause). L'examen du corpus montre que le terme, et par conséquent également le mot, sont définis, aussi, par le mode de traitement qu'on leur assigne. Au moment où l'on invente la définition en langue dans le premier dictionnaire monolingue du français, la séparation entre « mots communs » et « termes des arts et des science », catégories posées voire en partie construites dans une situation historique déterminée, permet et justifie l'élaboration de deux techniques définitoires opposées, dont l'une tend à l'effacement de l'histoire du mot et de ce qui contribue à la construction de la signification.

Nous voudrions en conclusion revenir sur le parallèle qui peut être établi et les liens qui existent entre deux syntagmes présents dans la préface du *Dictionnaire de l'Académie*, « mots communs » et « langue commune ». Le premier est très souvent employé dans les quelques écrits du 17ème siècle que l'on peut qualifier de « théoriques » concernant la lexicographie monolingue en train de naître, et la raison de cette fréquence d'emploi réside bien sûr notamment dans ce qu'Alain Rey a appelé, dans un ouvrage récent consacré à Antoine Furetière, « la bataille des dictionnaires » (REY 2006: 83). Le second en revanche n'apparaît qu'une seule fois et dans un seul texte, la préface du *Dictionnaire de l'Académie*. A première vue, le sens de l'adjectif *commun* dans l'expression « mots communs » (on trouve également « mots communs de la langue ») semble assez stable, dans la mesure où ce syntagme s'inscrit constamment dans une opposition avec « termes des arts et des sciences » (on trouve quelques variantes comme « termes de l'art », « termes des arts », « termes particuliers de pratique »), et que cette opposition semble lui conférer un contenu référentiel bien délimité, en quelque sorte, par la négative: les mots communs, ce ne sont pas les termes des arts et des sciences. Cette opposition concerne tout d'abord le domaine d'emploi des mots: on trouve en effet les premiers dans « le commerce ordinaire des honnêtes gens » pour l'Académie, « l'entretien familier » pour A. Furetière, « l'usage ordinaire » pour T. Corneille. A cette délimitation d'un « lieu », s'ajoute en outre un critère de fréquence : chez Furetière, les « mots communs de la langue » s'opposent aux « mots rares » et dans la préface de l'Académie, « les mots des arts et des sciences » sont ceux « qui entrent rarement dans le discours ». On peut toutefois remarquer que si l'adjectif *ordinaire* sert à qualifier le type de discours dans lequel on trouve les mots communs, y compris dans la préface du DA (où l'on trouve « commerce ordinaire », cité plus haut, ainsi que « discours ordinaire »), le syntagme « les mots communs de la langue », présent comme énoncé d'exemple à l'article *Commun* du dictionnaire, ne se trouve précisément pas rangé sous l'acception « ordinaire, qui se pratique ordinairement », mais sous la définition synonymique « général, universel » :

> Commun : Qui appartient à plusieurs sans division, à quoy tous participent, ou ont droit de participer. *Le soleil, l'air, les elemens sont communs. puits commun. cour commune. passage, escalier, mur, chemin commun. cela est commun à tout le bourg, commun aux deux maisons. cela est commun à l'homme & à la beste. entre amis tous biens sont communs. ils ont esté accordez par un ami commun. l'ennemi commun. interest commun. peril commun. perte commune. cette douleur, cette joye m'est commune avec tous les gens de bien. entreprendre une chose à frais communs. Lieux communs. Sens commun. Faire bourse commune*.
>
> (…)
>
> **Il signifie aussi, General, universel.***Le bruit commun. c'est l'opinion commune. la commune façon de parler*. **Les mots communs de la Langue à la difference des termes propres des arts.***Le Pape est le Pere commun des Chrestiens*.
>
> (…)
>
> **Il signifie aussi, Ordinaire, qui se pratique ordinairement.** *L'usage en est fort commun. il n'y a rien de si commun. c'est une chose bien commune. cela est commun parmi les gens de guerre, entre les gens de guerre. commun entre les Bourgeois, parmi les Bourgeois. Style commun*.

A noter également que la signification « ordinaire, qui se pratique ordinairement » n'équivaut pas pour les lexicographes à « qui est de peu de valeur, & peu estimable dans son genre », cette définition étant donnée par la suite. On constate donc ici une position originale des académiciens, concernant le statut des « mots communs » par rapport à la notion d' « universel », puisque chez A. Furetière dans le titre même de son ouvrage, comme pour T. Corneille, dans la préface du DAS citée ci-dessous, *commun*, équivalant ici à *ordinaire*, et *universel* s'inscrivent au contraire en opposition:

> Le dictionnaire qui fut imprimé en Hollande en 1688, ayant fait voir le goust du Public pour la connoissance des termes desArts, quelques Particuliers de l'Académie Françoise n'ont pû souuffrir ce que publioient les partisans de l'Auteur, qu'avec quelque exactitude qu'elle fist le sien, il seroit toujours moins recherché, parce qu'**il ne contient que les mots de l'usage ordinaire de la langue, au lieu que l'autre est universel, & qu'outre ces mesmes mots, il explique fort au long les termes de Arts**.

Autrement dit, si l'universalité, pour les auteurs de dictionnaires à tendance encyclopédique au 17ème siècle, ainsi que dans la conception habituelle que l'on a du paysage lexicographique de cette époque, est du côté d'une nomenclature ouverte aux mots scientifiques et techniques, elle semble au contraire, pour l'Académie, caractériser les mots communs de la langue.

Comme nous l'avons dit, le syntagme « langue commune »6, n'est quant à lui utilisé que par les académiciens, qui seuls opèrent donc ce transfert de l'adjectif des « mots communs » à la « langue commune ». Bien que ce glissement puisse sembler ne pas poser difficulté, il existe toutefois une différence importante entre les emplois des deux expressions, dans la mesure où la seconde, contrairement à la première, ne s'inscrit pas dans une opposition qui la définit : la « langue commune », dans le texte de la *Préface*, ne s'oppose jamais à un autre ensemble qui serait « la langue spécialisée ». La « langue commune » n'est pas seulement la langue constituée des mots communs de la langue et excluant les termes des arts et des sciences. De ce fait, si « les mots communs » renvoient eux-mêmes à un ensemble difficile saisir, la « langue commune » tend à davantage d'abstraction encore, tout en se chargeant parallèlement, bien entendu, d'un contenu politique. Il reste que ce sont, notamment, les « mots communs de la langue » qui permettent de passer à la « langue commune ».

Bibliographie primaire

CHASTEIN (Sieur de), *L'enterrement du Dictionnaire de l'Académie*, La Haye, A. Leers, 1697.

T. CORNEILLE, *Le dictionnaire des arts et des sciences*, Paris, Vve J.-B. Coignard, 2 vol., 1694.

Dictionnaire de l'Académie française, Paris, Vve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1694.

R. ESTIENNE, *Dictionnaire françois-latin, autrement dit les mots françois avec les manieres d'user d'iceulx, tournés en latin*, Paris, Robert Estienne, 1539-1549.

A. FURETIERE, *Factum pour Messire Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, contre quelques uns de l'Académie Françoise*, Amsterdam, H. Desbordes, 1685.

A. FURETIERE, *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout & Reinier Leers, 1690.

J. NICOT, *Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne auquel entre autres choses sont les mots de marine, vénerie et faulconnerie*, Paris, David Douceur, 1606.

Bibliographie secondaire

S. AUROUX « La définition et la théorie des idées », in J. CHAURAND et F. MAZIERE (sous la dir. de),*La définition*, Paris, Larousse, 1990, p. 30-39.

S. AUROUX, *Histoire des théories linguistiques*, t.2, Liège, Mardaga, 1992.

F. BRUNOT, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t.3, Paris, Armand Colin, 1966-1979.

A. COLLINOT, F.MAZIERE, « Une autre lecture du *Dictionnaire de l'Académie* : valeur instrumentale du préconstruit en analyse de discours », in S. MOIRAND *et al.* (sous la dir. de), *Parcours linguistiques de discours spécialisés*, *Actes du colloque Cediscor*, Paris/Berne : Université de Paris 3/Peter Lang, 1993, p. 327-335.

A. COLLINOT, F. MAZIERE, *Un prêt à parler: le dictionnaire*, Paris, PUF, 1997.

A. COLLINOT, « Dénomination d'un objet social dans un discours encyclopédique. Le cas de famille dans le *Grand Dictionnaire*

Universel du XIXe (Pierre Larousse 1866-1877) », *Cahiers de praxématique* n. 36, Montpellier, Université Paul Valéry, 2001, p. 73-91.

T. COWIE, « La lexicographie anglo-saxonne et le dictionnaire de l'Académie », in B. QUEMADA, J. PRUVOST (sous la dir. de), *Le* Dictionnaire de l'Académie française *et la lexicographie institutionnelle européenne*. *Actes du Colloque international* (Institut de France, novembre 1994), Paris, Champion, 1998, p. 417-424.

M. MAGRIS, M. T. MUSACCHIO, L. REGA, F. SCARPA (sous la dir. de), *Manuale di Terminologia. Aspetti teorici, metodologici e applicativi*, Milan, Ulrico Hoepli Editore, 2002.

F. MAZIERE, « Le dictionnaire et les termes »,*Cahiers de lexicologie* 39, Paris, 1981, p. 79-101.

B. QUEMADA, *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863*, Paris, Didier, 1968.

F. RASTIER, « Le terme : entre ontologie et linguistique »,*La banque des mots* 7, 1995, p. 35-65.

A. REY, *Antoine Furetière : un précurseur des Lumières sous Louis XIV*, Paris, Fayard, 2006.

J. REY-DEBOVE, *La linguistique du signe*, Paris, Armand Colin, 1998.

Notes

? 1

C'est en raison de la présence dans son propre dictionnaire des « mots communs de la langue », et non seulement de termes des arts et des sciences auxquels il aurait dû se cantonner, qu'A. Furetière est accusé de plagiat par l'Académie, exclu de la Compagnie et que l'impression du *Dictionnaire Universel* est confiée à des libraires hollandais.

? 2

On peut noter que dans *La linguistique du signe* (1998), lorsque Josette Rey-Debove définit les caractères de la définition des dictionnaires de langue, interviennent toujours les « compétences de l'honnête homme » (p.47), lui-même défini par une formule négative : « personne cultivée qui n'est spécialiste d'aucun domaine ».

? 3 Désormais DA.

? 4 Désormais DAS.

? 5 C'est nous qui soulignons en gras, dans la suite du texte également.

? 6 Nous renvoyons sur ce point à COLLINOT, MAZIERE 1993 et 1997.

Pour citer cet article :

Odile Leclercq, *Le traitement lexicographique de l'opposition entre les mots et les termes au 17ème siècle et son rôle dans l'élaboration d'une langue commune*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 08/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=120